



**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE  
VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2022**

Le Maire certifie :

1°/ Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi;

2°/ Que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie sous huitaine et qu'il n'a pas été présenté d'observation;

3°/ Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 33 sur lequel il y avait 19 membres présents au début de la séance, à savoir :

Membres présents :

M. FARA, maire,

M. BOUTHÉON, M. ROCHETTE, Mme HAMIDI, Mme DI DOMENICO, adjoints,

M. GAWEL, M. OLIVIER, M. BARNIER, M. GRANGETTE, M. PINEL, Mme DAVID, Mme BRUYERE, Mme AIVALIOTIS, Mme CELLE, Mme CHAMPAGNAT, Mme BRETON, Mme CHOUAL, M. RANCON, M. SIBAUD, conseillers municipaux,

Membres absents ayant donné pouvoir :

Mme MARMORAT à M. FARA

M. VASSELON à M. BOUTHÉON

Mme JACQUEMONT à Mme CHAMPAGNAT

M. GEYSSANT à M. ROCHETTE

Mme ROVERA à Mme DI DOMENICO

M. ARBAUD à Mme HAMIDI

Mme BONJOUR à Mme DI DOMENICO

M. MAISONNIAL à M. BOUTHEON

Mme BURNICHON à Mme HAMIDI

Membres excusés :

Mme CHELLIG, M. AKCAYIR, M. BOURGIN, M. SIMONETTI, Mme CHAUMAYRAC

Président de séance : M. FARA

Secrétaire élue pour la séance : Mme HAMIDI

**VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022**  
**DÉLIBÉRATION N° DCM-06072022-07**

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Afin de tenir compte des mouvements des personnels (mutations, départs/arrivées, retraites, nominations...), il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

**AGENTS TITULAIRES**

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1 TC	
REDACTEUR	1 TC	
GARDIEN BRIGADIER		1TC
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	1 TC	
AGENT DE MAITRISE	2 TC	

**AGENTS CONTRACTUELS**

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1 TC	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exécutoire compte tenu de :  
 - sa publication le 19/07/2022  
 Pour le Maire et par délégation  
 La Directrice générale des services

*Granger*

Le Maire  
 David FARA



*Conformément aux dispositions prévues par l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon ou par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet "[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)". La présente délibération peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le recours contentieux peut alors être engagé dans un délai de 2 mois à compter, soit de la décision explicite de rejet du recours gracieux, soit de la décision implicite de rejet.*